

**Fin 2018, 311 700 personnes sont accompagnées dans des établissements et services médico-sociaux dédiés aux adultes handicapés, soit 0,6 % de l'ensemble de la population de 20 ans ou plus en France.**

### Plus de structures, de places et de personnes accompagnées depuis 2006

Au 31 décembre 2018, les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour adultes proposent 345 900 places dans 8 300 structures, pour 311 700 personnes accompagnées (tableau 1)<sup>1</sup>. Les personnes handicapées qui en font la demande sont orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de leur département vers un établissement ou un service médico-social, en fonction de la forme d'accueil ou d'accompagnement préconisée pour elles. Un établissement permet d'assurer une fonction d'hébergement ou d'accueil de jour, quand les services accompagnent les personnes sur leurs lieux de vie (domicile, lieux scolaires, loisirs, etc.). L'accompagnement dans un établissement ou un service n'est pas forcément exclusif.

Entre 2006 et 2018, le nombre de structures dédiées, de places et de personnes accompagnées n'a cessé d'augmenter : 77 300 places ont été créées, 40 % dans les services et 60 % en établissements. Au cours de cette période, les usagers des services pour adultes handicapés ont plus que doublé (+138 %) et les établissements ont accompagné 22 % d'adultes supplémentaires. Cette progression importante des services est une tendance de fond : 10 % des adultes accompagnés l'étaient par un service en 2006, et 18 % en 2018. Ce dynamisme s'est assorti d'un doublement du

nombre de services et de places disponibles au cours de cette même période.

### Doublement des personnes accompagnées par des foyers d'accueil médicalisés entre 2006 et 2018

Deux catégories d'établissement se distinguent au cours de cette période de par leur croissance : d'une part, les foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM) devenus des établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) et, d'autre part, les maisons d'accueil spécialisées (MAS).

Les FAM/EAM accueillent des adultes inaptes à toute activité professionnelle et ayant besoin d'une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi que d'une médicalisation. Le nombre de personnes accueillies dans ces établissements a plus que doublé entre 2006 et 2018 (+115 %), tout comme le nombre de structures et de places proposées. Les MAS reçoivent des adultes handicapés n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants. Les MAS doivent par ailleurs assurer de manière permanente des activités sociales, en particulier d'occupation et d'animation. Ces maisons d'accueil reçoivent de plus en plus d'adultes handicapés : +50 % entre 2006 et 2018. L'augmentation des effectifs dans ces deux types de structure s'explique en partie par le vieillissement de la population handicapée. ■

#### Pour en savoir plus

- > Bergeron, T., Dauphin, L. (2020, décembre). [L'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux fin 2018](#). DREES, *Études et Résultats*, 1170.
- > Bellamy, V., Bergeron, T. (2022, novembre). [312 000 personnes sont accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés fin 2018](#). DREES, *Études et Résultats*, 1247.
- > Balavoine, A. (2022, juillet). [Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées](#). DREES, *Études et Résultats*, 1237.

<sup>1</sup> Les établissements pour personnes âgées sont réservés à l'accueil de personnes de 60 ans ou plus. Toutefois, dans certains cas et sous dérogation (notamment pour des personnes en situation de handicap, avec l'accord de la maison départementale des personnes handicapées, MDPH), ils peuvent accueillir des résidents

plus jeunes. Ainsi, fin 2019, 2 510 femmes et 3 170 hommes de moins de 60 ans sont accueillis dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, 93 % d'entre eux ont entre 50 et 59 ans.

**Tableau 1** Nombre de structures, de places et de personnes accompagnées par type de structure

Type de structure	2018 (en effectifs)			Évolution entre 2006 et 2018 (en %)		
	Structures	Places	Personnes accompagnées	Structures	Places	Personnes accompagnées
<b>Ensemble des structures pour adultes</b>	<b>8 260</b>	<b>345 920</b>	<b>311 650</b>	<b>+35,2</b>	<b>+28,8</b>	<b>+33,8</b>
<b>Établissements pour adultes</b>	<b>6 790</b>	<b>290 280</b>	<b>293 980</b>	<b>+26,1</b>	<b>+20,2</b>	<b>+22,1</b>
<i>Dont :</i>						
Établissement et service d'aide pour le travail (Esat)	1 500	119 830	125 650	+3,7	+11,0	+15,1
Centres de formation et d'orientation professionnelle <sup>1</sup>	160	11 230	8 880	+33,3	+7,0	+4,0
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	710	29 300	29 310	+45,9	+49,3	+49,4
Foyers d'hébergement pour adultes handicapés	1 290	38 400	36 150	+7,1	-0,3	-6,2
Foyers occupationnels et foyers de vie pour adultes handicapés	1 820	53 710	55 820	+29,3	+25,1	+30,0
Foyers d'accueil polyvalent pour adultes handicapés et établissements d'accueil non médicalisés pour personnes handicapées (EANM) <sup>2</sup>	100	3 650	3 530	+1,0	-12,0	-15,0
Foyers d'accueil médicalisés pour adultes handicapés (FAM) et établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) <sup>2</sup>	1 010	29 640	29 340	+116,8	+117,6	+115,4
Établissements expérimentaux pour adultes handicapés, établissements d'accueil temporaire d'adultes handicapés et lieux de vie et d'accueil (LVA) <sup>2</sup>	210	4 510	5 300	+29,1	+8,1	+26,9
<b>Services pour adultes<sup>3</sup></b>	<b>1 460</b>	<b>55 640</b>	<b>64 190</b>	<b>+103,5</b>	<b>+105,2</b>	<b>+138,0</b>

1. Centres de rééducation professionnelle (CRP), unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros).

2. Nouvelle catégorie de structure en 2018.

3. Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah).

**Note** > La somme des personnes accompagnées par structure n'est pas égale au total, puisqu'une même personne peut être accueillie dans deux structures à la fois ; le total est donc calculé « hors doubles comptes » (311 650 personnes accompagnées contre 358 170 sans suppression des doubles comptes en 2018). Ce travail n'a pu être effectué que pour l'année 2018, et le taux d'évolution depuis 2006 a donc été calculé sur les nombres de personnes accompagnées avant correction des doubles comptes. Les nombres totaux de personnes accompagnées ne sont pas non plus corrigés des doubles comptes pour l'ensemble des établissements et l'ensemble des services. Seul le nombre de personnes accompagnées par l'ensemble des structures l'est.

**Lecture** > Au 31 décembre 2018, il y a 8 260 établissements et services pour adultes handicapés en France.

**Champ** > Établissements et services pour adultes handicapés, France métropolitaine et DROM.

**Sources** > DREES, enquêtes ES-Handicap 2006 et 2018.